



CHALLENGE VIP

Vitogaz Informateur Propane

2025



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

COMMENT RECEVOIR MES PRIMES ?

Jusqu'à 508€ par réservoir !

Pour vous ou vos proches, il y a toujours une bonne idée cadeaux parmi plus de 800 enseignes partenaires sur <https://vitogazfrance.app.glady.com>

Nombre de contrats Vitogaz France ayant fait l'objet d'un premier plein dans l'année civile	Prime de base	Bonus* chèques Cadeaux	Prime globale
1 contrat	300 €	0 €	300 €
2 contrats	2x300 €	85 €	685 €
3 contrats	3x300 €	165 €	1065 €
4 contrats	4x300 €	250 €	1450 €
5 contrats	5x300 €	405 €	1905 €
6 contrats	6x300 €	640 €	2440 €
7 contrats	7x300 €	950 €	3050 €
8 contrats	8x300 €	1415 €	3815 €
9 contrats	9x300 €	1875 €	4575 €

V.I.P. : Vitogaz Informateur Propane.

* Le bonus sera versé en fin d'année en fonction du nombre de contrats signés (premier plein effectué) en chèques cadeaux dématérialisés.

EXTRAIT DE RÈGLEMENT

VITOGAZ FRANCE (RCS Nanterre 323069112) organise du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 une opération nationale « Challenge VIP ».

Le « Challenge VIP » est ouvert aux professionnels éligibles et ayant adhéré au règlement. Sont éligibles notamment les installateurs, chauffagistes, constructeurs de maisons individuelles. Un compte dédié est ouvert à chaque adhérent sur lequel est crédité, au jour du premier plein, une prime équivalente à 300 euros par contrat de fourniture signé par le client final. Par ailleurs, un bonus sera crédité sur le compte dédié, en fin d'année, au prorata des contrats signés et premiers pleins effectués dans l'année. Le mode de calcul de ce bonus ainsi que son montant est accessible sur le site <https://vitogazfrance.app.glady.com>.

Dans l'éventualité d'une assimilation légale de la prime à un avantage en nature, il appartient à l'adhérent d'en déclarer le montant à l'administration fiscale et d'en régler l'intégralité des droits. Conformément à la loi n° 78-017 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations le concernant en écrivant à l'adresse suivante : Vitogaz France - Challenge VIP – 6, Place des Degrés, 92045 La Défense Cedex (France).

Le règlement complet du « Challenge VIP 2025 » est disponible sur demande écrite à :

SCP SCHAMBOURG-PANHARD, Huissier, 14 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris.

BULLETIN DE PARTICIPATION NOUVEAU

CHALLENGE V.I.P. 2025 (À retourner avant le 30.11.25).

Pour que votre participation soit validée, tous les champs doivent être dûment remplis et un cachet doit être apposé.

Nom du décideur :

Date et lieu de naissance :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

RCS :

Tél :

Email :

Votre interlocuteur Vitogaz France :

Réservé à Vitogaz France N° d'enregistrement : 2025/...../.....

Date :	Cachet et signature :
--------------	-----------------------

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement, accessible via <https://www.vitogaz.com/reglement-challenge-vip/> dans son intégralité et m'engage sans réserve à le respecter.

Les données recueillies sont traitées par les seuls salariés de Vitogaz France en charge de la mise en œuvre du règlement de jeu et sont conservées pendant 6 ans. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous au règlement de jeu directement.

VITOGAZ FRANCE
DIRECTION DES VENTES
TOUR LANDSCAPE
6, PLACE DES DEGRÉS
92045 LA DÉFENSE CEDEX